



Tirages de la Coupe de Bretagne

« Trophée Jacqueline PALIN » Seniors Féminins

« Trophée Edmond BIGOT » Seniors Masculins

Thématique : Sportive

Destinataires : Clubs engagés en Coupe de Bretagne Seniors

Copies pour information : Membres du Comité Directeur

Date de diffusion : 21/08/2026

**Échéance de
réponse :** /

Pièces jointes : [Tableau Seniors Féminins](#)
[Tableau Seniors Masculins](#)
[Règlement sportif particulier](#)

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Les tirages concernant votre(vos) équipe(s) engagée(s) sont disponibles au téléchargement :

- [Tableau Seniors Féminins](#) ;
- [Tableau Seniors Masculins](#).

La compétition débutera :

- Le 19/09/2026 pour les Masculins (12 rencontres de 1/32èmes de finales) ;
- Le 21/11/2026 pour les Féminines (13 rencontres de 1/16èmes de finales).

Il est possible d'avancer les dates des rencontres avec l'accord des deux clubs.

Nouveautés pour cette saison :

- Art 4.2. Tirage au sort par zones géographiques jusqu'aux 1/16èmes de finales inclus ;
- Art 4.3. A partir des 1/8èmes, toutes les équipes qualifiées sont placées dans un même chapeau pour un tirage au sort général entre chaque tour ;
- Art 5.1. Jusqu'aux 1/16ème de finales inclus, la rencontre se déroulera dans la salle de l'équipe de plus bas niveau, ou dans la salle du premier tiré au sort en cas d'égalité de niveau ;
- Art 5.2. Pour les 1/8ème, quarts et demies finales, les rencontres se dérouleront dans la salle du premier tiré au sort.
- Art 11.2. Jusqu'aux 1/8 de finales inclus, les frais d'officiels sont à la charge de deux équipes en présence à parts égales. Règlements effectués par la Ligue de Bretagne et refacturés aux deux équipes.

Rappels :

- Art 3.3. La participation de plusieurs équipes par club est possible avec des équipes personnalisées ;
- Art 7. Jusqu'aux ½ finales inclus l'horaire officiel est le samedi soir à 20h30 ;
- Art 11.2. Jusqu'aux 1/8 de finales inclus, les frais d'officiels sont à la charge de deux équipes à part égale ;
- Art 11.3. Pour les 1/4 finales, 1/2 finales et finales, les frais d'officiels sont pris en charge par la Ligue de Bretagne ;
- Art 13.1. Toute équipe déclarant forfait est frappée d'une pénalité financière (dispositions financières).